

Les frontières maritimes tanguent au large de la Corse

Le traité de Caen, qui modifie la délimitation des eaux internationales entre la France et l'Italie, est au centre d'un jeu diplomatique. Sa mise en application se heurte à l'absence de ratification de la part du gouvernement italien

Les souverainistes de la Botte ont beau agiter le chiffon rouge, les frontières maritimes entre la France et l'Italie ne devraient pas être modifiées dans les mois à venir.

Depuis quelques jours, les relations diplomatiques entre les deux pays souffrent de la cacophonie qui règne au sommet de l'État italien et du cafouillage né d'une cartographie précipitée, mise en ligne par les autorités françaises.

Les prémices de cette confusion remontent au 21 mars 2015. À cette date, les deux gouvernements signent un traité dans la ville de Caen. Le document redéfinit la délimitation de la zone économique exclusive en Méditerranée. Le terme désigne l'espace maritime compris entre les eaux territoriales, intouchables, de chacun des deux pays. Cet accord bouscule le principe d'équidistance de la frontière au bénéfice de la France, semble-t-il.

Le traité de Caen rogne notamment le périmètre maritime italien, au nord et au sud-ouest de la Corse. Les termes de l'accord ne sont pas sans conséquences sur l'économie halieutique des deux pays.

Néanmoins, la mise en application de ce traité risque d'être ajournée, contrairement à ce que voudraient faire croire certains souverainistes italiens, qui annoncent son entrée en vigueur pour le 25 mars prochain.

"En France, l'accord ne nécessite aucune autorisation parlementaire préalable. En Italie, le parlement doit se prononcer et l'accord n'a donc pas encore été ratifié. Il n'est donc pas encore en vigueur", corrige-t-on au ministère de



S'il était ratifié, le traité pourrait notamment modifier les zones de pêche entre la Corse et la Sardaigne.

ARCHIVES MICHEL LUCCIONI

l'Europe et des Affaires étrangères. En raison de l'instabilité politique qui fragilise les institutions italiennes, il pourrait même jaunir au fond d'un tiroir.

"C'est une annexion"

C'est en effet Paolo Gentiloni, alors ministre des Affaires étrangères du gouvernement de Matteo Renzi, qui avait signé le traité bilatéral en 2015, avec son homologue français, Laurent Fabius. Devenu président du conseil italien depuis, il cédera bientôt son siège à la tête du gouvernement après la déroute de son parti aux élections législatives du début du mois.

"Les deux pays ont tenté de trouver une entente dont figurent les motivations, explique Massimo Deiana, ju-

riste sardo et professeur de droit de la navigation à l'université de Cagliari. Du côté italien, les futurs dirigeants ne le ratifieront peut-être jamais. Du côté français, on a divulgué de manière prématurée les termes de cet accord, par la publication de cartographies qui en anticipaient la mise en application. La France a laissé croire que le texte était officiel".

Cet empressement - une maladresse pour certains, une stratégie pour d'autres - a quelque peu tendu les relations entre les deux pays. En janvier 2016, un chalutier italien est intercepté au large de Menton par les douanes françaises qui se basent alors sur le nouveau document délimitant les eaux internationales en Méditerranée. L'imbroglio se réitère un mois plus

tard, au nord de la Sardaigne.

Certains élus régionaux italiens montent alors au créneau pour dénoncer ce qu'ils considèrent comme "une annexion".

Un an plus tard, la pression n'est pas retombée. Mauro Pili a accompagné les pêcheurs sardes dans leurs protestations ces derniers jours, n'hésitant pas à se mettre en scène au milieu des bouches de Bonifacio. L'ancien président de la région de Sardaigne et aujourd'hui député, fondateur d'Unidos, mouvement de libération du peuple sardo, pointe les responsabilités du gouvernement italien.

"Cet accord attribue de manière exclusive, des périmètres de pêche aux professionnels français et écarte abusivement les pêcheurs

sardes qui ont toujours cohabité respectueusement avec leurs homologues corses, déplore-t-il. Le gouvernement Renzi a scellé cet accord pour des raisons mystérieuses. Quand nous l'avons découvert, je l'ai dénoncé et nous avons bloqué la ratification du traité. C'était un accord fou et il n'est pas à exclure que d'autres intérêts économiques aient primé. Je pense notamment à des accords industriels pétroliers ou gaziers."

Nicolas Hulot rectifie la cartographie

Conséquence de cette mobilisation ou simple rectification administrative? Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire, a publié, ce lundi, un commu-

niqué qui rééquilibre la cartographie de l'espace maritime méditerranéen.

"Dans le cadre de la concertation préalable à l'élaboration du document stratégique de façade Méditerranée, (...) il est apparu que les premières cartes mises en ligne présentent des erreurs s'agissant des délimitations maritimes avec l'Italie: ces cartes erronées sont en cours de correction. (...) Un tel document n'a pas vocation à modifier les frontières maritimes en Méditerranée qui restent inchangées", précise le ministre.

Ce rétropédalage diplomatique intervient à quelques jours de la clôture d'une consultation publique entamée le 26 janvier et qui prend fin le 25 mars.

"Certains responsables politiques italiens ont tenté de faire croire que cette date coïncidait avec la mise en application du traité", confie Massimo Deiana.

Pour la préfecture maritime, la porte n'est pas encore totalement claquée. *"Cet accord bilatéral n'est pas en vigueur et continue à faire l'objet de négociations entre les deux parties",* assure-t-on au bureau de Toulon.

Au centre de ce jeu de dupes, la Corse navigue à vue, impuissante. Entre la France et l'Italie, les enjeux diplomatiques dépassent certainement les préoccupations constitutionnelles locales. Les pêcheurs, eux, tendent l'oreille. *"On suit ça de près, confirme Gérard Romiti, président du comité national des pêches. Si on récupère quelques zones supplémentaires, on ne s'en plaindra pas."*

Pas sûr que le futur gouvernement italien entérine ses espérances.

JEAN-PHILIPPE SCAPULA